



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 9 MARS 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°342/2020

**OBJET : Compte de
Gestion 2019**

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt, et le 28 février

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 12 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Julie GARCIN SAUDO, Conseillère départementale du canton de PEZENAS,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Éric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Madame Gaëlle LEVÉQUE, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

Exposé : La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu les statuts du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze,

Madame la Présidente après s'être assuré que le trésorier payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, présente le compte de gestion 2019 qui s'établit comme suit :

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	35 233.96	0.00	5 570.57	0.00	40 804.53
Fonctionnement	95 632.42	0.00	- 47 677.03	0.00	47 955.39
TOTAL	130 866.38	0.00	- 42 106.46	0.00	88 759.92

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 722.31	473 233.60	515 955.91
Titres de recettes émis (b)	5 570.57	345 691.89	351 262.46
Réductions de titres (c)	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes (d=b-c)	5 570.57	345 691.89	351 262.46
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 722.31	473 233.60	513 955.91
Mandats émis (f)	0.00	393 368.92	393 368.92
Annulations de mandats (g)	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes (h=f-g)	0.00	393 368.92	393 368.92
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	5 570.57	47 677.03	42 106.46
(h-d) Déficit			

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier payeur pour l'exercice 2019.

PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 28 février 2020

La Présidente

Marie PASSIEUX

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 9 MARS 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



